

DOCUMENT AFFICHE LE

30 SEP. 2022

SYNDICAT MIXTE
DE LA RIVIERE DRÔME
ET DE SES AFFLUENTS

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 22
Date de convocation : 13/09/2022

**DELIBERATION N°05
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Carte 1 : GEMAPI hors digue

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Martine CHARMET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :
Mme Hélène PELAEZ BACHELIER ; MM. Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe ROCHE,
Frédéric TRON, Jean Louis BAUDOIN (suppléant de Agnès FOUILLEUX)

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY ; MM.
Pascal BAUDIN, André GIRARD, Dominique JOUBERT (suppléant de Christine AURANGE), Gérard
PERDRIX

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Robert ARNAUD,
Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis
FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN ; MM. Fabrice GONNET, Julien NIVOU

CCD : M. Alain BONNARD

Etaient excusés :

Conseil Départemental : MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric
PHELIPPEAU

Communauté des communes du Diois : Mme Christine AURANGE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :
Mme Agnès FOUILLEUX ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. David GARAYT, Jean SERRET

**OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
SUR LES OUVRAGES ROE 59416 ET ROE 59417 DE LA GRENETTE**

L'opération consiste à supprimer tout obstacle à la rivière, afin de lui redonner sa morphologie naturelle et de restaurer la continuité écologique. La suppression de la chute passe par la démolition totale du seuil et à son remplacement par un lit naturel. Les travaux seront séparés en 2 phases, à savoir :

- Phase 1 : la démolition soignée du seuil bétonné amont, le tri des matériaux et leur évacuation.
- Phase 2 : après rééquilibrage naturel du profil du cours d'eau sur une année, la création d'une rampe sous-fluviale et des mesures d'accompagnement de protection des berges en amont du seuil. La mise en œuvre d'une technique en génie végétal de type fascine vivante sur 140 ml en amont des ouvrages.

Le linéaire total impacté par la démolition du seuil est évalué à 290 ml. Les travaux interviendront en période de basses eaux à partir d'octobre 2022 pour la phase 1. Les travaux de la phase 2 se dérouleront à partir de l'automne 2023.

Le coût total des travaux est évalué à 70 000 € TTC, la consultation des entreprises est en cours.

Une demande d'aide sera faite auprès de l'Agence de l'eau RMC pour obtenir le taux le plus élevé de subvention à hauteur de 70% pour des travaux d'arasement sur le programme continuité écologique.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le Président à lancer l'opération citée en objet ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'eau ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Géryard CROZIER

